



Civile.it

Il discorso di Hollande al Parlamento Francese

di Spataro

Je consid re que cette orientation doit  tre reprise. Il s'agit de disposer d'un outil appropri  afin que des mesures exceptionnelles puissent  tre prises pour une certaine dur e sans recourir   l' tat d'urgence ni compromettre l'exercice des libert s publiques. Cette r vision de la Constitution doit s'accompagner d'autres mesures. Ainsi, si la d chance de nationalit  ne doit pas avoir pour r sultat de rendre quelqu'un apatride, nous devons pouvoir d choisir de sa nationalit  fran aise un individu condamn  pour une atteinte aux int r ts fondamentaux de la nation ou un acte terroriste, m me s'il est n  Fran ais   je dis bien m me s'il est n  Fran ais  , d s lors qu'il poss de une autre nationalit .

R fl chissons bien   cette d cision. Notre constitution est notre pacte collectif ; elle unit tous les citoyens ; elle est la r gle commune ; elle  nonce des principes ; elle est pr c d e d'un pr ambule, qui t moigne de ce que la France est un pays de droit. La Constitution, c'est la charte commune, c'est le contrat qui unit tous les citoyens d'un m me pays.

D s lors que la Constitution est ce pacte collectif indispensable pour vivre ensemble, il est l gitime qu'elle comporte les r ponses pour lutter contre ceux qui voudraient y porter atteinte. C'est de la m me mani re que sont vou s   la dissolution les associations ou les groupements de fait qui provoquent   la haine ou incitent   la commission d'actes terroristes.

Mesdames, messieurs les parlementaires, je vous demande de r fl chir   la d cision que j'ai prise et je demande au Premier ministre de pr parer cette r vision avec vous, afin qu'elle puisse  tre adopt e dans les meilleurs d lais. Car nous allons prolonger, vous allez proroger l' tat d'urgence au-del  de douze jours   pour trois mois   mais apr s l' tat d'urgence, nous devons  tre pleinement dans un  tat de droit pour lutter contre le terrorisme.

del 2015-11-17 su Civile.it, oggi e' il 29.03.2024

Dalla Costituzione Francese:

Articolo 24

Il Parlamento vota le leggi. Controlla l'azione del Governo. Valuta le politiche pubbliche.

Articolo 35

La dichiarazione di guerra   autorizzata dal Parlamento.

Il Governo informa il Parlamento della sua decisione di far intervenire le forze armate all'estero, al pi  tardi tre giorni dopo l'inizio dell'intervento. Il Governo specifica gli obiettivi perseguiti. Tali informazioni possono dar luogo a dibattito senza che si proceda ad alcuna votazione.

Se la durata dell'intervento supera i quattro mesi, il Governo sottopone il suo prolungamento all'autorizzazione del Parlamento. Pu  chiedere all'Assemblea Nazionale di decidere in ultima istanza.

Se il Parlamento non   in sessione allo scadere dei quattro mesi, si pronuncia all'apertura della sessione seguente.

Déclaration de M. le Président de la République

M. le président. L'ordre du jour appelle, en application de l'article 18, alinéa 2, de la Constitution, la déclaration de M. le Président de la République. Cette déclaration sera suivie d'un débat.

Mes chers collègues, nous sommes réunis aujourd'hui en Congrès, députés et sénateurs, représentants de la nation et du peuple français, pour écouter le Président de la République, dans un moment important de notre histoire.

Vendredi 13 novembre 2015, la France a été frappée au cœur. Les images de cette nuit sanglante resteront à jamais gravées dans notre mémoire collective. Au XXI^e siècle, on n'a pas le droit de mourir simplement parce qu'on a décidé de sortir, de s'amuser, de rire, de vivre.

En s'attaquant sauvagement à des femmes, à des hommes, à des jeunes, dans des lieux de culture, de sport et de fête, ce que les terroristes ont voulu tuer, c'est notre art de vivre. Ce qu'ils ne supportent pas, c'est notre volonté de faire société commune avec nos différences, bien sûr dans le cadre des valeurs de la République.

En portant ces coups, les terroristes ont voulu semer la peur et la division : tout ce qu'ils recolent, c'est une République forte et une France unie. L'union nationale, nous la devons aux victimes et à leurs familles, dont nous partageons les souffrances et la peine.

Nous la devons aux forces de l'ordre, aux sauveteurs, aux personnels soignants qui ont fait preuve d'un courage et d'un dévouement extraordinaires. Nous la devons à tous ceux qui, aux quatre coins du monde, ont aussi été touchés par le terrorisme ou se sont associés à notre douleur.

Réunis en Congrès à Versailles, nous, représentants de la nation, affirmons, au nom du peuple français, que chaque larme, chaque goutte de sang versées viendront renforcer notre résistance à l'obscurantisme et notre détermination à assurer la sécurité de nos compatriotes, à défendre notre pays et à promouvoir les valeurs républicaines.

J'invite maintenant Mmes et MM. les membres du Congrès à accueillir M. le Président de la République.

(M. le Président de la République entre dans la salle du Congrès - Mmes et MM. les membres du Congrès et les membres du Gouvernement se lèvent).

Monsieur le Président de la République, avant de vous donner la parole, j'invite le Congrès à observer une minute de silence. *(Mmes et MM. les membres du Congrès et les membres du Gouvernement observent une minute de silence).*

Je vous remercie.

Monsieur le Président de la République, vous avez la parole.

M. François Hollande, Président de la République. Monsieur le président du Congrès, monsieur le président du Sénat, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les membres du Gouvernement, mesdames, messieurs les parlementaires, la France est en guerre.

Les actes commis vendredi soir à Paris et près du Stade de France sont des actes de guerre. Ils ont fait au moins 129 morts et de nombreux blessés. Ils constituent une agression contre notre pays, contre ses valeurs, contre sa jeunesse, contre son mode de vie. Ils sont le fait d'une armée djihadiste, le groupe Daech, qui nous combat parce que la France est un pays de liberté, parce que nous sommes la patrie des droits de l'homme.

Dans cette période d'une exceptionnelle gravité, j'ai tenu à m'exprimer devant le Parlement réuni en Congrès pour marquer l'unité nationale face à une telle abomination et répondre avec la détermination froide qui convient à l'attaque ignoble dont notre pays a été la cible.

Notre démocratie a triomphé d'adversaires bien plus redoutables en vérité que ces lâches assassins. Notre République n'est pas la porte de méprisables tueurs. Ma volonté, c'est de mettre toute la puissance de l'État au service de la protection de nos concitoyens. Je sais pouvoir compter sur le dévouement des policiers, des gendarmes, des militaires, de vous-mêmes, représentants de la nation. Vous connaissez le sens du devoir, et lorsque les circonstances l'exigent, l'esprit de sacrifice.

Les terroristes croient que les peuples libres se laisseraient impressionner par l'horreur. Il n'en est rien. La République française a surmonté bien d'autres épreuves et elle est toujours là, bien vivante. Ceux qui ont entendu la défer ont toujours été les perdants de l'Histoire. Il en sera de même cette fois-ci encore.

Le peuple français est un peuple ardent, vaillant, courageux, qui ne se résigne pas et qui se met debout chaque fois qu'un de ses enfants est à terre. Ceux qui ont voulu le meurtrir en frappant délibérément des innocents sont des lâches qui ont tiré sur une foule désarmée, si bien que nous ne sommes pas engagés dans une guerre de civilisation, parce que ces assassins n'en représentent aucune : nous sommes dans une guerre contre le terrorisme djihadiste, qui menace le

monde entier et pas seulement la France.

Dans cette guerre, qui a commenc  il y a d  plusieurs ann es, nous avons bien conscience les uns et les autres qu'il faudra du temps et que la patience est aussi exigeante que la duret  avec laquelle nous devons combattre.

L'ennemi use des moyens les plus vils pour essayer de tuer, mais il n'est pas insaisissable. Je serai m me plus pr cis encore, il n'est pas hors d'atteinte. Donc, dans cette p riode si difficile, si lourde, o  nos concitoyens ont ressenti l'effroi, ils doivent garder leur sang-froid. J'appelle une nouvelle fois tous nos compatriotes   faire preuve de ces vertus qui font l'honneur de notre pays, la pers v rance, l'unit , la lucidit , la dignit .

Aujourd'hui, notre pays est en deuil. Nous pensons   ces innocents qui sont morts fauch s par les armes de tueurs dans les rues de Paris et de la banlieue. Nous pensons   leurs familles, qui connaissent la peine la plus inconsolable. Nous pensons   ces centaines de jeunes, jeunes filles, jeunes gar sons, qui ont  t  touch s, bless s, traumatis s par cette terrible attaque. Certains, au moment o  je parle devant vous, luttent encore pour leur vie.

Je salue l'action des services de secours et de soins, qui se sont mobilis s depuis vendredi. Notre syst me de sant  s' tait pr par    une telle situation d'urgence et, une fois encore, il a fait face pour accomplir parfaitement sa mission.

Je veux  galement rendre hommage aux forces de l'ordre, pleinement engag es pour assurer la s curit  des Fran sais, comme, une fois encore, en a t moign  le courage de ces policiers qui, au moment de donner l'assaut pour lib rer les otages du Bataclan, condamn s   une mort certaine sans leur intervention, ont fait montre de toute leur d termination et de toute leur capacit    se d passer.

Vendredi, c'est la France tout enti re qui  tait la cible des terroristes, la France qui aime la vie, la culture, le sport, la f te, la France sans distinction de couleur, d'origine, de parcours, de religion.

La France que les assassins voulaient tuer, c' tait la jeunesse dans toute sa diversit . La plupart des morts n'avaient pas 30 ans. Ils s'appelaient Mathias, Quentin, Nick, Nohemi, Djamila, H l ne,  lodie, Valentin, et j'en oublie tellement d'autres. Quel  tait leur seul crime ? C' tait d' tre vivants.

Ce qui a  t  vis  par les terroristes, c' tait la France ouverte au monde. Plusieurs dizaines d'amis  trangers font partie des victimes, repr sant dix-neuf nationalit s.

Depuis vendredi soir, je re ois des messages de solidarit  de chefs d' tat et de gouvernement de toute la plan te. Partout, les trois couleurs du drapeau fran sais ont habill  les sites les plus c l bres, rappelant ainsi que la France est toujours une lumi re pour l'humanit  et que quand elle est atteinte, c'est le monde qui se retrouve un temps dans la p nombre.

Les actes de guerre de vendredi ont  t  d' cid s, planifi s en Syrie. Ils ont  t  organis s en Belgique, perp tr s sur notre sol avec des complicit s fran saises. Ces attentats poursuivent un objectif bien pr cis : semer la peur pour nous diviser ici et faire pression pour nous emp cher  -bas, au Moyen-Orient, de lutter contre le terrorisme.

Nous faisons face   une organisation, Daech, disposant d'une assise territoriale, de ressources financi res et de capacit s militaires. Depuis le d but de l'ann e, cette organisation a notamment frapp    Paris, au Danemark, en Tunisie, en  gypte, au Liban, au Kowe t, en Arabie Saoudite, en Turquie, en Libye. Elle massacre chaque jour et opprime des populations. C'est la raison pour laquelle la n cessit  de d truire Daech est un sujet qui concerne toute la communaut  internationale.

J'ai donc demand  au Conseil de s curit  de se r unir dans les meilleurs d lais pour adopter une r solution marquant cette volont  commune de lutter contre le terrorisme.

D'ici  , la France intensifiera ses op rations en Syrie. Hier soir, j'ai donn  l'ordre   dix chasseurs-bombardiers fran sais de larguer leurs bombes sur le fief de Daech   Raqqa. Ils ont d truit un centre de commandement et un camp d'entra nement. J'adresse toutes mes f licitations aux pilotes fran sais, qui ont r ussi cette mission. Je remercie  galement nos alli s am ricains, qui ont utilement pr t  leur concours   cette op ration. Je l'annonce ici devant le Congr s, nous poursuivrons ces frappes au cours des semaines   venir. Le porte-avions *Charles-de-Gaulle* appareillera jeudi pour se rendre en M diterran e orientale, ce qui triplera nos capacit s d'action. Il n'y aura aucun r pit, aucune tr ve.

Les commanditaires des attentats de Paris doivent savoir que leurs crimes, loin de faire vaciller la r solution de la France, renforcent encore notre d termination   les d truire. Le terrorisme, nous le combattons partout,   o  des  tats sont menac s pour leur survie m me. C'est ce qui a justifi  la d cision que j'avais prise d'intervenir au Mali. C'est ce qui justifie encore en ce moment m me la pr sence de nos militaires au Sahel,   o  Boko Haram massacre, enl ve, viole, tue.

Le terrorisme, nous le combattons en Irak pour permettre aux autorit s de ce pays de restaurer leur souverainet  sur l'ensemble du territoire. En Syrie, nous cherchons r solument, inlassablement, une solution politique. Bachar el-Assad ne peut constituer l'issue, mais notre ennemi en Syrie, c'est Daech.

Il s'agit donc non pas de contenir, mais de d truire cette organisation,   la fois pour sauver des populations  celles de

Syrie, celles d'Irak, et je pourrais ajouter celles du Liban, de Jordanie, de Turquie, de tous les pays voisins et pour nous protéger, afin d'éviter que des combattants étrangers ne viennent, comme ce fut le cas vendredi, mener sur notre territoire des actes terroristes.

Mais il faut faire davantage. La Syrie est devenue la plus grande fabrique de terroristes que le monde ait connue, et la communauté internationale, j'en ai fait plusieurs fois le constat, est divisée et incohérente.

La France a demandé dès le début du conflit l'émergence de cette unité si nécessaire pour agir. Aujourd'hui, il faut plus de frappes nous en faisons plus de soutien à tous ceux qui se battent contre Daech nous apportons le nôtre, nous, la France mais aussi un rassemblement de tous ceux qui peuvent réellement lutter contre cette armée terroriste, dans le cadre d'une grande et unique coalition c'est ce à quoi nous travaillons.

C'est dans cet esprit que je rencontrerai dans les prochains jours le Président Obama et le Président Poutine, pour unir nos forces et atteindre un résultat qui, pour l'instant, est encore trop lointain.

La France parle à tous, à l'Iran, à la Turquie, aux pays du Golfe. Les attentats de Paris se sont produits au moment même où se tenait à Vienne, avec ces pays, une réunion pour chercher une solution politique en Syrie.

Chacun est désormais face à ses responsabilités : les pays voisins, les puissances, mais aussi l'Europe. J'ai demandé au ministre de la Défense de saisir dès demain ses homologues européens au titre du 7. de l'article 42 du traité de l'Union, qui prévoit que lorsqu'un État est agressé, tous les États membres doivent faire preuve de solidarité. Car l'ennemi n'est pas un ennemi de la France : c'est un ennemi de l'Europe, et l'Europe ne peut pas vivre avec l'idée que les crises qui l'entourent n'ont pas d'effet sur elle.

La question des réfugiés est d'ailleurs directement liée à la guerre en Syrie et en Irak. Les habitants de ces pays, notamment ceux des territoires contrôlés par Daech, sont martyrisés, et fuient. Ils sont les victimes de ce même système terroriste. Voilà pourquoi il est vital que l'Europe accueille dans la dignité ceux qui relâchent du droit d'asile mais renvoie dans leurs pays ceux qui n'en relâchent pas, ce qui exige, ce qui n'est pas le cas encore aujourd'hui, une protection effective des frontières extérieures.

La France y travaille, elle a tenté la première à mettre en garde. La France, avec l'Allemagne aujourd'hui, fait en sorte que les pays qui sont confrontés à l'afflux des réfugiés puissent être aidés et les premiers à devoir l'être sont les pays de la région, Turquie, Jordanie, Liban. Si l'Europe ne contrôle pas ses frontières extérieures, ce sera alors, et nous le voyons aujourd'hui sous nos yeux, le retour aux frontières nationales, quand ce ne seront pas les murs, les barbelés qui sont annoncés. Ce sera alors la déconstruction de l'Union européenne.

Il est également impératif que les demandes que la France a exprimées depuis longtemps trouvent en Europe une traduction rapide. Je pense à la lutte contre le trafic d'armes, à la mise en place de contrôles coordonnés et systématiques aux frontières et à l'approbation avant la fin de l'année 2015 de ce qu'on appelle le PNR européen « Passenger Name Record », pour assurer la traçabilité du retour des djihadistes et les interpeller. Voilà ses exigences que portera la France, une nouvelle fois, par la voix du ministre de l'Intérieur, à la réunion qui se tiendra, à notre demande, dès vendredi.

Face aux actes de guerre qui ont été commis sur notre sol et qui viennent après les attentats des 7, 8 et 9 janvier et tant d'autres crimes commis ces dernières années au nom de cette même idéologie djihadiste, nous devons être impitoyables. Nous le savons, et il est cruel que d'avoir à le dire, ce sont des Français qui, vendredi, ont tué d'autres Français. Vivent sur notre sol des individus qui, de la délinquance passent à la radicalisation puis à la criminalité terroriste. Parfois, ils sont allés combattre en Syrie ou en Irak. Parfois, ils forment des réseaux qui s'entraînent en fonction des circonstances ou qui s'entraident pour mener, à un moment que leurs commanditaires ont choisi, des actes terroristes. Nous en avons joué plusieurs ces derniers mois et nous savons maintenant, que dis-je, depuis plusieurs mois hélas, ce qu'est cet engrenage, ce qu'est cette organisation, ce qu'est cette préparation.

Nous devons donc nous défendre, à la fois dans l'urgence et dans la durée. Il y va de la protection de nos concitoyens et de notre capacité à vivre ensemble. Dans la nuit de vendredi, lorsque le terrible bilan des fusillades a été connu, j'ai réuni le conseil des ministres, j'ai ordonné le rétablissement immédiat des contrôles aux frontières et j'ai proclamé l'état d'urgence, sur proposition du Premier ministre. Il est désormais effectif sur tout le territoire. Et j'ai élargi la possibilité de procéder à des perquisitions administratives dans tous les départements métropolitains. Il y a eu cette nuit plus de 104 assignations à résidence et 168 perquisitions, et il y en aura d'autres.

Cependant, avec les actes de guerre du 13 novembre, l'ennemi a franchi une nouvelle étape. La démocratie a la capacité de réagir. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen affirme dans son article 2 que la sûreté et la assistance à l'oppression sont des droits fondamentaux. Il nous appartient donc de les exercer. Conformément à ces principes, nous allons donner les moyens de garantir, encore une fois, la sécurité de nos concitoyens. J'ai décidé que le Parlement serait saisi dès mercredi d'un projet de loi prorogeant l'état d'urgence pour trois mois et adaptant son contenu à l'évolution des technologies et des menaces.

En effet, la loi du 3 avril 1955 qui régit l'état d'urgence ne pouvait anticiper l'état actuel des technologies ni des menaces auxquelles nous faisons face aujourd'hui. Elle comporte toutefois deux mesures exceptionnelles, l'assignation à résidence et les perquisitions administratives, utiles pour prévenir la commission de nouveaux actes terroristes. Je veux leur donner

immédiatement toute leur portée et les consolider. Le Premier ministre proposera donc au Parlement d'adopter un régime juridique complet pour chacune de ces dispositions. Mesdames, messieurs les parlementaires, je vous invite à les voter d'ici à la fin de la semaine.

Mais nous devons aller au-delà de l'urgence. J'estime en conscience, et j'ai beaucoup réfléchi à cette question, que nous devons faire évoluer notre Constitution, afin qu'il soit possible aux pouvoirs publics d'agir contre le terrorisme de guerre, en conformité avec les principes de l'État de droit.

Aujourd'hui, notre loi fondamentale comporte deux régimes particuliers, qui ne sont pas adaptés à la situation à laquelle nous sommes confrontés. Le premier est celui prévu par l'article 16 de la *Constitution* : dans le cas où le fonctionnement régulier des pouvoirs publics est interrompu, le Président de la République prend les mesures exigées par les circonstances en dérogeant à la répartition des compétences constitutionnelles. Le second, celui prévu par l'article 36 de la *Constitution*, lequel porte sur l'état de siège, n'est pas non plus approprié. L'état de siège est déclenché en cas de péril imminent, résultant d'une guerre étrangère ou d'une insurrection armée. Dans ce cas, différentes compétences sont transférées de l'autorité civile à l'autorité militaire.

Chacun voit ici qu'aucun de ces deux régimes n'est adapté à la situation actuelle. Le fonctionnement régulier des pouvoirs publics, et nous le prouvons aujourd'hui, n'est pas interrompu. Et il n'est pas concevable de transférer des pouvoirs à l'autorité militaire. Et pourtant nous sommes en guerre. Mais cette guerre d'un autre type, face à un adversaire nouveau, appelle un régime constitutionnel permettant de gérer l'état de crise. C'est ce qu'avait proposé en 2007 le comité chargé de réfléchir à la modernisation de nos institutions, présidé par François Douard Ballardur. Il suggérerait de modifier l'article 36 de notre texte fondamental pour y faire figurer l'état de siège ainsi que l'état d'urgence. Sa proposition renvoyait à une loi organique le soin de préciser les conditions d'utilisation de ces régimes.

Je considère que cette orientation doit être reprise. Il s'agit de disposer d'un outil approprié afin que des mesures exceptionnelles puissent être prises pour une certaine durée sans recourir à l'état d'urgence ni compromettre l'exercice des libertés publiques. Cette révision de la Constitution doit s'accompagner d'autres mesures. Ainsi, si la chance de nationalité ne doit pas avoir pour résultat de rendre quelqu'un apatride, nous devons pouvoir choisir de sa nationalité française un individu condamné pour une atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation ou un acte terroriste, même s'il est né français – je dis bien même s'il est né français –, dès lors qu'il possède de une autre nationalité.

De même, nous devons pouvoir interdire à un binational de revenir sur notre territoire, s'il présente un risque terroriste, sauf à ce qu'il se soumette, comme l'imposent d'ailleurs nos amis britanniques, à un dispositif de contrôle draconien. Nous devons pouvoir expulser plus rapidement les étrangers qui représentent une menace d'une particulière gravité pour l'ordre public et la sécurité de la nation. Mais nous devons le faire dans le respect de nos engagements internationaux.

Je sais que d'autres propositions ont été formulées, pour accroître la surveillance de certains individus, fichtes notamment. Le Gouvernement, dans un esprit d'unité nationale, va saisir pour avis le Conseil d'État afin de vérifier la conformité de ces propositions à nos règles fondamentales et à nos engagements internationaux. Cet avis sera rendu public et j'en tirerai toutes les conséquences.

Réfléchissons bien à cette décision. Notre constitution est notre pacte collectif ; elle unit tous les citoyens ; elle est la règle commune ; elle énonce des principes ; elle est le cadre d'un préambule, qui témoigne de ce que la France est un pays de droit. La Constitution, c'est la charte commune, c'est le contrat qui unit tous les citoyens d'un même pays.

Dès lors que la Constitution est ce pacte collectif indispensable pour vivre ensemble, il est légitime qu'elle comporte les réponses pour lutter contre ceux qui voudraient y porter atteinte. C'est de la même manière que sont voués à la dissolution les associations ou les groupements de fait qui provoquent à la haine ou incitent à la commission d'actes terroristes.

Mesdames, messieurs les parlementaires, je vous demande de réfléchir à la décision que j'ai prise et je demande au Premier ministre de préparer cette révision avec vous, afin qu'elle puisse être adoptée dans les meilleurs délais. Car nous allons prolonger, vous allez proroger l'état d'urgence au-delà de douze jours – pour trois mois – mais après l'état d'urgence, nous devons être pleinement dans un État de droit pour lutter contre le terrorisme.

Puisque la menace va peser durablement et que la lutte contre Daech va nous mobiliser encore longtemps sur le front extérieur comme sur le terrain intérieur, j'ai également décidé de renforcer substantiellement les moyens dont disposent la justice et les forces de sécurité. D'abord, les services d'enquête et les magistrats antiterroristes doivent pouvoir recourir, dans le cadre de la procédure judiciaire, à tout l'arsenal des techniques de renseignement qu'offrent les

nouvelles technologies, et dont la nouvelle loi sur le renseignement a autorisé l'utilisation dans un cadre administratif. La procédure pénale doit également prendre en compte, de la manière la plus étroite possible, la spécificité de la menace terroriste.

Ensuite, les magistrats doivent avoir plus largement accès aux moyens d'enquête les plus sophistiqués pour lutter notamment contre les trafics d'armes, car ce sont avec les armes du banditisme que les actes terroristes sont commis. Les peines seront significativement alourdies.

Enfin, face à la violence du terrorisme, la question de la légitime défense des policiers, des conditions dans lesquelles ils peuvent faire usage de leurs armes devra être traitée, toujours dans le cadre de l'état de droit.

Ces différents sujets constitueront la matière d'un important chantier législatif que je demande au Premier ministre de conduire et d'engager sans délai avec les ministres concernés, la garde des sceaux et le ministre de l'intérieur, de manière à ne perdre aucune minute dans l'action engagée. Ces dispositifs compléteront toutes les mesures qui ont été adoptées depuis 2012 : deux lois antiterroristes, une loi sur le renseignement, un renforcement considérable des moyens.

Mais j'ai également conscience qu'il nous faut augmenter encore les moyens, parce que nous ne pouvons pas être en guerre aujourd'hui avec les moyens prévus dans les lois de programmation militaire d'il y a quelques années ou d'autres textes conçus pour assurer la sécurité de nos concitoyens. C'est pourquoi 5 000 emplois supplémentaires de policiers et de gendarmes seront créés d'ici à deux ans, ce qui portera le total des créations d'emplois de sécurité à 10 000 sur le quinquennat. Cet effort, qui est considérable, et qu'assume le Gouvernement, dans le contexte budgétaire que chacun connaît, permettra simplement de restaurer le potentiel des forces de sécurité intérieure à son niveau de 2007.

Ces créations de postes bénéficieront aux services de lutte contre le terrorisme, de la police aux frontières et, plus généralement, à la sécurisation générale du pays. Elles s'accompagneront des moyens d'équipement et d'investissement nécessaires à l'accomplissement des missions. De même, le ministre de la justice disposera de 2 500 postes supplémentaires pour l'administration pénitentiaire, pour les services judiciaires. Et je n'oublie pas l'administration des douanes qui devra elle aussi être renforcée, de 1 000 postes, afin d'assurer le contrôle aux frontières, dès lors qu'il y sera recouru.

Quant à nos armées, elles sont de plus en plus sollicitées par les opérations extérieures, que nous allons poursuivre, et par la sécurité de nos compatriotes. J'ai donc décidé qu'il n'y aurait aucune diminution d'effectifs dans la défense jusqu'en 2019. Cette reorganisation de nos armées se fera au bénéfice des unités opérationnelles, de la cyberdéfense et du renseignement. Le Gouvernement me présentera sans attendre une planification nouvelle de l'évolution des effectifs de défense jusqu'en 2019. Je souhaite également que l'on tire mieux parti des possibilités des réserves de la défense, encore insuffisamment exploitées dans notre pays, alors qu'elles constituent un gisement. Les réservistes sont un élément fort du lien entre l'armée et la nation. Ils constituent les éléments qui peuvent, demain, former une garde nationale encadrée et disponible.

Toutes ces décisions budgétaires seront prises dans le cadre du projet de loi de finances pour 2016 en ce moment même en discussion. Elles se traduiront nécessairement, et je l'assume devant vous, par un surcroît de dépenses. Mais dans de telles circonstances, je considère que le pacte de sécurité l'emporte sur le pacte de stabilité.

Mesdames, messieurs les parlementaires, le visage des morts, celui des blessés, celui des familles, ne quitte pas mon esprit. Ce souvenir nourrit une résolution sans faille qui, je le sais, est également la vôtre.

Dans ma détermination à combattre le terrorisme, je veux que la France puisse rester elle-même. Les barbares qui l'attaquent voudraient la défigurer. Ils ne parviendront pas à la faire changer de visage. Jamais ils ne doivent réussir à abîmer l'âme française. Jamais ils ne nous empêcheront de vivre comme nous en avons décidé, de vivre pleinement, de vivre librement. Nous devons en faire la démonstration avec sang-froid : je pense à la jeunesse, à celle qui se sent blessée, à travers toutes ces victimes, et qui s'interroge sur sa capacité à vivre dans un état de droit. Nous devons continuer à travailler, continuer à sortir, continuer à vivre, continuer à influencer le monde.

C'est pourquoi le grand événement international que va être la Conférence sur le climat sera non seulement maintenu, mais un moment d'espérance et de solidarité. Espérance parce qu'il s'agit tout simplement de l'avenir de la planète. Solidarité parce qu'il y aura là sans doute plus de cent chefs d'état ou de gouvernement, venus pour négocier un accord durable, un accord contraignant, un accord différencié, pour que nous puissions vivre, pour que nos enfants et petits-enfants puissent conserver la planète qu'ils auront reçue en héritage, mais venus aussi dire à la France, pays de liberté, combien le monde entier est solidaire, combien le monde entier doit également se mobiliser pour lutter contre le terrorisme.

De la même manière, les rythmes de notre démocratie ne sont pas soumis au chantage des terroristes. Les élections régionales se dérouleront aux dates prévues et la vie politique elle-même doit retrouver ses droits. C'est notre devoir.

Monsieur le Président du Congrès, monsieur le Président du Sénat, mesdames, messieurs les parlementaires, vous qui représentez la nation tout entière, dans toutes ses sensibilités, dans toute sa diversité mais aussi dans son unité, vous êtes les représentants d'un peuple libre, invincible quand il est uni et rassemblé. C'est notre bien le plus précieux et nous devons éviter surenchères et dérives. C'est aussi notre devoir de républicains. C'est en renâsant aux combats que la

République devait mener qu'elle a pu s'éloigner d'elle-même dans certaines circonstances. Nous devons veiller qu'il n'en soit pas ainsi aujourd'hui.

La République, nous voulons l'investir de toute la force qu'appelle ce contexte nouveau de guerre pour lui permettre d'éradiquer, dans le respect de nos valeurs, le terrorisme, et sans rien perdre de ce que garantit l'État de droit.

Nous éradiquerons le terrorisme parce que les Français veulent continuer à vivre ensemble sans rien craindre de leurs semblables.

Nous éradiquerons le terrorisme parce que nous sommes attachés à la liberté et au rayonnement de la France dans le monde.

Nous éradiquerons le terrorisme pour que la circulation des personnes, le brassage des cultures demeurent possibles, et que la civilisation humaine s'en trouve enrichie.

Nous éradiquerons le terrorisme pour que la France continue à montrer le chemin.

Le terrorisme ne détruira pas la République car c'est la République qui le détruira. Vive la République et vive la France. *(Mmes et MM. les membres du Congrès et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent vivement, puis ils entonnent La Marseillaise.)*

Suspension et reprise de la séance

M. le président. Je vais suspendre la séance quelques instants pour raccompagner le Président de la République.

(La séance, suspendue à seize heures cinquante, est reprise à seize heures cinquante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

<https://www.youtube.com/watch?v=sRplZ8-XXzY> - Hollande

Hai letto: Il discorso di Hollande al Parlamento Francese

Approfondimenti: [Hollande](#) > [Terrorismo](#) > [Costituzione](#) > [Riforma](#) >

[Commenti](#) - [Segnalazioni](#) - [Home Civile.it](#)